Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE A LA MAIRIE ET AU RANDO GÎTE – DELEGATION DE SIGNATURE

Madame La Maire rappelle les délibérations prises afin d'autoriser la mise en place par ORANGE de la fibre optique à la mairie et au rando gîte. Elle précise que pour finaliser la prestation, il faut se rendre en boutique et pour cela il faut une délégation de signature pour la personne qui s'y rendra.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **DECIDE** de donner délégation de signature à la personne qui s'est occupé du dossier à savoir Mme Lognoné Jamila 2ème adjointe
- **D'AUTORISER** Mme Lognoné à se rendre en boutique pour effectuer les démarches nécessaires pour finaliser le dossier et permettre la mise en place de la fibre à la mairie et au rando gîte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH